



Communiqué de presse

Paris, le 3 avril 2018

## **« Reste à charge zéro » en audioprothèse : une étude sociologique établit le rôle déterminant du « care »**

La première étude sociologique sur l'audioprothèse montre qu'il *« ne suffit pas d'équiper des personnes pour que le problème de l'audition soit traité et que les risques sanitaires et sociaux liés à la presbycusie soient aussitôt résolus »*. En fait, *« le rôle de l'audioprothésiste n'est ainsi pas seulement de vendre un appareil mais bien d'équiper des personnes, de les suivre et d'en prendre soin »*. Et les auteurs de compléter : *« il nous apparaît indispensable de penser cette profession comme participant d'un travail social et médical de "care" »*. La profession continuera à œuvrer de façon constructive sur le « reste à charge zéro » mais combattrà la tentation des économies de court terme, et notamment la dissociation du financement appareil auditif/services associés, attentatoire au « care », fondement de la profession d'audioprothésiste et de son efficacité.

Pour la première fois un travail sociologique sur l'audioprothèse est rendu public. Le rapport inédit, rédigé par les sociologues Pierre-André Juven (Post-doctorant Cermes3/INSERM) et Frédéric Pierru (Chargé de recherche CERAPS/CNRS), présenté au 40<sup>e</sup> Congrès des audioprothésistes le 23 mars dernier, a été mis en ligne :

<https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-01735234>

Au moment où la pertinence constitue l'un des leviers d'efficacité de la nouvelle Stratégie nationale de santé, l'étude documente la *« co-construction de l'efficacité de l'appareillage »* liée à la profession. *« L'appareil auditif n'est pas autosuffisant »* et l'ensemble du travail de conviction, d'éducation, l'entretien et les réglages effectués par l'audioprothésiste sont consubstantiels à son efficacité sur le patient, sa santé et son environnement social. Car *« il ne suffit pas d'équiper des personnes pour que le problème de l'audition soit traité et que les risques sanitaires et sociaux liés à la presbycusie soient aussitôt résolus »*.

Le maintien des excellents taux de satisfaction et observance actuels doit être un des enjeux de la mise en œuvre du « reste à charge zéro » en audioprothèse. Cette étude en établit les conditions : *« Le travail de l'audioprothésiste ne se limite donc pas à la réalisation mécanique d'une mesure (...). Il suppose aussi un travail de dialogue, d'écoute permettant de replacer les résultats dans un contexte plus large »*. En fait, *« le rôle de l'audioprothésiste n'est ainsi pas seulement de vendre un appareil mais bien d'équiper des personnes, de les suivre et d'en prendre soin »*. Et les auteurs de compléter : *« il nous apparaît indispensable de penser cette profession comme participant d'un travail social et médical de "care" »*.

Alors que les mesures permettant un meilleur accès à l'audioprothèse doivent être annoncées dans les prochains mois, les sociologues en détaillent les conditions d'efficacité en rappelant que les audioprothésistes *« travaillent aussi, en un mot, sur de l'humain. Par conséquent, une part de leur activité sera toujours irréductible à la seule rationalité marchande et/ou industrielle, avec ses implications en termes de concurrence par les coûts et de standardisation des prises en charge, sauf à menacer la qualité de ces dernières »*.

Donc, *« l'enjeu de santé publique est bien davantage d'équiper des personnes qui garderont leur appareil et pour qui il servira effectivement. Sans prise en compte de l'environnement des personnes et du caractère « politique » et social (et non pas seulement technique et marchand) de l'audition, toute tentative de régulation est vouée à revoir sa copie dans dix ou quinze ans, constatant alors que des économies auront été réalisées à court terme mais avec des effets sanitaires (et donc, de fait, économiques) très insatisfaisants à moyen et long termes, dans le contexte, faut-il le rappeler, de vieillissement de la population. Par conséquent, nous pensons qu'il importe de préserver et de protéger cet aspect du "care" chez les audioprothésistes »*.

La profession continuera à œuvrer de façon constructive sur le « reste à charge zéro » pour parvenir à une offre de qualité à tarif maîtrisé inscrite dans un parcours lisible, dans le cadre d'un effort partagé par tous.

Mais la profession combattrà la tentation des économies de court terme, et notamment la dissociation du financement appareil auditif/services associés, attentatoire au « care », fondement de la profession d'audioprothésiste et de son efficacité.

**Contact Presse** : Luis Godinho - 06.88.88.07.83 - [contact@unsaf.org](mailto:contact@unsaf.org)